



MARIA-CHAPDELAINE

Dolbeau-Mistassini, le 6 juin 2012.

Madame Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Projet de mise en valeur hydroélectrique
de la rivière Ouiatchouan à Val-Jalbert
Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet Val-Jalbert - Réponse DQ 11 no. 1 et 2

Madame,

Lors du dépôt du mémoire de la MRC de Maria-Chapdelaine aux audiences publiques sur le projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan, le 18 avril 2012 à Roberval, la MRC a fait valoir son orientation à l'égard de la création de fonds autonomes afin de supporter son développement issu de revenus générés à partir de certaines responsabilités et compétences dévolus à la MRC.

En effet, le financement provenant des municipalités locales, pour la plupart fortement dévitalisées servent essentiellement à financer le fonctionnement administratif, le mandat en matière d'aménagement et certains autres services de la MRC à titre de coopérative de services. Les sommes recueillies associées à la gestion de certains fonds provenant du gouvernement du Québec, tel le volet II du fonds dédié à la mise en valeur du territoire et les fonds pour les territoires en difficultés, totalisent la majeure partie du budget de la MRC.

Le tableau 1 fait état du budget de la MRC, indexé pour une période de 25 ans. Celui-ci permet aussi de comparer la proportion du budget qui devrait être comblé par les bénéfices nets du projet hydroélectrique de Val-Jalbert.

En réponse à votre seconde question et tel que mentionné précédemment, la MRC s'est dotée au cours des années de nombreux fonds de développement autonomes afin de ne pas être totalement dépendante des différents programmes gouvernementaux de support au développement. À noter que les besoins des gouvernements supérieurs les poussent vers une délégation de plus en plus importante vers le monde municipal de certaines obligations, notamment celles en matière de développement.

.../2



Madame Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Sujet : Réponse DQ 11 no. 1 et 2

Donc, le tableau 2 présente l'assiette financière de développement de la MRC, elle aussi indexée. Il compare le bénéfice net projeté et permet de voir la proportion de ceux-ci sur le budget total de développement.

D'ailleurs, la totalité des bénéfices escomptés du projet de Val-Jalbert seront nécessaires pour être en mesure de s'impliquer activement dans le projet de société énoncé par le projet de loi 34, Loi sur l'occupation et la vitalité des territoires et pour répondre aux objectifs, tels la fierté d'appartenir à une collectivité, l'accueil de nouvelles populations, la relation avec les nations autochtones, etc.

En terminant, il est important de se rappeler que le choix d'investir pour le milieu de Maria-Chapdelaine dans certains projets énergétiques visent une récurrence des revenus afin de poursuivre tant pour la MRC, que pour les municipalités les actions en développement social, économique et environnemental.

Espérant avoir répondu aux questions,

Veillez accepter, Madame, nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général et secrétaire-trésorier



Christian Bouchard

CB/gl

p.j. - Tableau 1
- Tableau 2

MRC DE MARIA-CHAPDELAINE
PROJET DE MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE OUIATCHOUAN

TABLEAU 1
Bénéfices nets par rapport au budget global

ANNÉES		DIVIDENDES ANNUELS	BUDGET GLOBAL	PROPORTION
2015	1	86 527 \$	14 470 313 \$	1%
2016	2	211 693 \$	15 193 828 \$	1%
2017	3	242 207 \$	15 953 520 \$	2%
2018	4	222 785 \$	16 751 196 \$	1%
2019	5	249 043 \$	17 588 755 \$	1%
2020	6	280 561 \$	18 468 193 \$	2%
2021	7	312 854 \$	19 391 603 \$	2%
2022	8	345 942 \$	20 361 183 \$	2%
2023	9	379 845 \$	21 379 242 \$	2%
2024	10	414 583 \$	22 448 204 \$	2%
2025	11	450 177 \$	23 570 614 \$	2%
2026	12	486 648 \$	24 749 145 \$	2%
2027	13	524 018 \$	25 986 602 \$	2%
2028	14	562 310 \$	27 285 932 \$	2%
2029	15	601 547 \$	28 650 229 \$	2%
2030	16	641 754 \$	30 082 740 \$	2%
2031	17	682 952 \$	31 586 877 \$	2%
2032	18	725 169 \$	33 166 221 \$	2%
2033	19	768 429 \$	34 824 532 \$	2%
2034	20	812 759 \$	36 565 759 \$	2%
2035	21	1 819 740 \$	38 394 047 \$	5%
2036	22	1 866 289 \$	40 313 749 \$	5%
2037	23	1 913 991 \$	42 329 437 \$	5%
2038	24	1 962 872 \$	44 445 909 \$	4%
2039	25	2 012 865 \$	46 668 204 \$	4%

Note : Le budget global de la MRC correspond en 2012 à 12 500 000.\$ dont une indexation de 5% est ajoutée annuellement.

MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

PROJET DE MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE OUIATCHOUAN

TABLEAU 2

Bénéfices nets par rapport à l'assiette financière de développement

ANNÉES		DIVIDENDES ANNUELS	BUDGET ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT	PROPORTION
2015	1	86 527 \$	1 397 545 \$	6%
2016	2	211 693 \$	1 435 558 \$	15%
2017	3	242 207 \$	1 474 605 \$	16%
2018	4	222 785 \$	1 514 715 \$	15%
2019	5	249 043 \$	1 555 915 \$	16%
2020	6	280 561 \$	1 598 236 \$	18%
2021	7	312 854 \$	1 641 708 \$	19%
2022	8	345 942 \$	1 686 362 \$	21%
2023	9	379 845 \$	1 732 231 \$	22%
2024	10	414 583 \$	1 779 348 \$	23%
2025	11	450 177 \$	1 827 746 \$	25%
2026	12	486 648 \$	1 877 461 \$	26%
2027	13	524 018 \$	1 928 528 \$	27%
2028	14	562 310 \$	1 980 984 \$	28%
2029	15	601 547 \$	2 034 867 \$	30%
2030	16	641 754 \$	2 090 215 \$	31%
2031	17	682 952 \$	2 147 069 \$	32%
2032	18	725 169 \$	2 205 469 \$	33%
2033	19	768 429 \$	2 265 458 \$	34%
2034	20	812 759 \$	2 327 078 \$	35%
2035	21	1 819 740 \$	2 390 375 \$	76%
2036	22	1 866 289 \$	2 455 393 \$	76%
2037	23	1 913 991 \$	2 522 180 \$	76%
2038	24	1 962 872 \$	2 590 783 \$	76%
2039	25	2 012 865 \$	2 661 252 \$	76%

Notes : - Le budget annuel de développement correspond aux sommes actuellement à la disposition de la MRC à des fins de développement selon le budget de 2012 dont une indexation moyenne de 2,72% est ajoutée annuellement.
-La somme disponible pour le développement en 2012 est composée de montants provenant du Fonds de la Péribonka, de la Société en commandite Betsiamites, des Terres publiques intramunicipales (TPI), de la Gestion foncière du sable et du gravier ainsi qu'une subvention relative à l'aménagement du territoire.